

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....24

Votants26

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Luc LÉPICIER

DCM n°180/2023 - 4.1.1**Personnel communal - avancements de grade - créations et suppressions de postes**

Rapporteur : Madame GILLOT

Pour la filière médico-sociale, il est proposé :

- d'ouvrir un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32 heures) et de supprimer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32 heures),
- d'ouvrir un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (28 heures) et de supprimer un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps non complet (28 heures).

Pour la filière technique, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant l'avis favorable du Comité technique en date du 14 juin 2021 relatif aux lignes directrices de gestion,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux en date du 14 juin 2021 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté municipal numéro P2021_182 en date du 18 juin 2021 et l'arrêté municipal numéro P2023_010 en date du 13 janvier 2023 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives aux avancements de grade,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRIME** un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32 heures), un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps non complet (28 heures) et un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **CRÉE** un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32 heures), un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (28 heures) et un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Les crédits ouverts sur le chapitre 012 du budget 2023 de la commune sont suffisants pour faire face aux coûts supplémentaires induits par ces ouvertures de postes.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
ID : 044-200078079-20230919-DCM_180_2023-DE